

Paris, le 30 janvier 2007 - n°12/D130

## RÉUNION DU BUREAU DU CNIS du 10 novembre 2006

---

### Relevé de conclusions

---

#### PARTICIPANTS

##### Membres du Bureau

	<u>Organisme représenté ou titre de présence</u>
M. BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M. CHARPIN Jean-Michel	Insee
M. DUPORT Jean-Pierre	Président du Bureau, vice-président du Cnis
M. EL NOUTY Charles	CGPME
M. LE CLERCQ de LANNOY Eric	APCM
M. PAILLARD Francis	APCM
M. PASSET Olivier	Centre d'analyse stratégique
M. RENARD Yvonick	MEDEF
M. ROBIN Benoît	CGT-FO
M. VINCENT François	CFE-CGC

##### Autres participants

M. AUDIBERT Pierre	Insee
M. BÉGUIN Jean-Marc	Insee
M. BERNADET Maurice	Président du groupe de travail « Inventaire des besoins d'information sur les transports »
M. FREYSSINET Jacques	Président du groupe de travail « niveaux de vie et inégalités sociales »
M. GARAGNON Jacques	Insee, Président du Comité du label
M. LE GLÉAU Jean-Pierre	Insee
M. LOLLIVIER Stéfan	Insee
M. MOREL Bernard	Insee
M. PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
M <sup>me</sup> SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M. SAUNIER Jean-Marie	SESP – Ministère des transports

Excusés :

Mme	BRIAUMONT Dorothée	FNSEA
M.	CORDIER Jean	Banque de France
M.	DESCOLONGES Pierre-Marie	Membre élu, CESR Ile-de-France
M.	DURAND Denis	CGT
M.	MARTEAU Didier	FNSEA

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Introduction de Jean-Pierre Duport, président du Bureau
2. Point d'actualité - Jean-Michel Charpin
3. Présentation des travaux du groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales »  
Jacques Freyssinet
4. Présentation des travaux du groupe de travail « Inventaire des besoins d'information sur les transports » - Maurice Bernadet
5. Présentation du programme à moyen terme 2008-2012 d'Eurostat - Jean-Marc Béguin et Stéfan Lollivier
6. Présentation de l'avis général 2007 - Jean-Pierre Puig
7. Point sur la préparation de la Rencontre du Cnis sur la diffusion de l'information statistique  
Pierre Audibert
8. Points divers

**I. Introduction**

Le Président ouvre la séance et remercie les membres du Bureau d'avoir bien voulu avancer l'heure de début de cette réunion à 8 heures 30. M. Jean-Michel Charpin doit, en effet, assister aux obsèques de M. Yves Ullmo, ancien directeur des synthèses de l'Insee et Commissaire adjoint au Plan dont le Président tient à saluer la mémoire. Il présente, ensuite, les excuses de Mme Briault ainsi que de MM. Cordier, Descolonges, Durand et Marteau. Ce dernier ne peut se libérer les lundis et vendredis. Le Président propose donc que le secrétariat recense les contraintes de chacun pour fixer des dates de réunion qui conviennent au plus grand nombre. Il précise qu'une nouvelle suppléante, Mme Dorothée Briault, a ainsi été désignée pour représenter la FNSEA.

Le Président annonce qu'une petite correction a été demandée par M. Benoît Robin à la page 10 du procès verbal de la réunion du 26 juin 2006. Il faut lire le début de l'avant-dernier alinéa ainsi : « *M. Benoît Robin exprime son adhésion concernant le code de bonnes pratiques qui doit être un outil pour améliorer la qualité des travaux réalisés et non être une simple finalité* ». Le Président propose d'approuver ce procès-verbal en l'absence d'autres remarques.

Dans une longue lettre, M. Denis Durand a transmis au Président un certain nombre de remarques et d'interrogations notamment sur le groupe de travail « niveaux de vie et inégalités » et l'avis général 2007.

Le Président rappelle que le Bureau s'efforce de ne pas modifier les avis des formations sur le fond. Le Président a également reçu une lettre de l'intersyndicale du service statistique public qui porte notamment sur les craintes d'une éventuelle remise en cause de l'indépendance des services

statistiques des ministères. Il propose que ce sujet soit examiné à la lumière de la Rencontre qui se tiendra le 22 janvier et qui traitera de la diffusion. Il convie l'ensemble des membres du Bureau à participer à cette manifestation.

Le président rappelle que l'Assemblée plénière du Cnis se tiendra le 18 décembre après-midi en présence de M. Hervé Carré, directeur général d'Eurostat, qui présentera les grandes orientations de la statistique européenne.

Le Président annonce, ensuite, que M. Jean-Baptiste de Foucauld souhaite quitter la présidence de l'interinformation statistiques sociales et de la formation démographie, conditions de vie. Il sera remplacé, comme président de l'interinformation, par Mme Claire Bazy Malaurie, qui préside également la formation éducation, formation. Son remplacement au sein de la formation démographie, conditions de vie n'est pas encore assuré.

## II. Point d'actualité (Jean-Michel Charpin)

M. Jean-Michel Charpin rappelle que le secrétaire général du Cnis est, en vertu de l'article 8 du décret relatif au Cnis, le directeur de l'Insee chargé de la coordination statistique. De ce fait, il tient à informer le Bureau que M. Jean-Pierre Puig, qui assure cette fonction depuis une dizaine d'années, a souhaité rejoindre l'Inspection générale de l'Insee. Ce départ n'est pas encore officiel et aura lieu après l'Assemblée plénière du mois de décembre, ce qui n'aura donc aucune incidence sur sa préparation. M. Jean-Michel Charpin informe également le Bureau de son intention de nommer à ce poste M. Phillipe Cuneo, chef de service de la Drees depuis six ans.

Au mois de février 2007, Mme Carla Saglietti rejoindra, pour sa part, le Conseil économique et social en tant que responsable de la mission Insee, en remplacement de M. Pierre Mondon qui partira à la retraite.

M. Jean-Michel Charpin aborde ensuite les questions européennes et, en premier lieu, celle de la subsidiarité, qui avait fait l'objet de discussions lors des deux précédentes réunions du Bureau. Le Vice-président du Cnis avait, dans ce contexte, adressé un courrier au directeur général d'Eurostat pour exprimer ses préoccupations. Au mois de juillet, M. Hervé Carré, nouveau directeur général d'Eurostat, a accepté de revenir à la situation antérieure, considérant que la statistique est une responsabilité partagée entre les Etats membres et l'Union et que le principe de subsidiarité s'y applique. L'affaire est donc close.

Eurostat est, par ailleurs, soumis depuis de longs mois à une pression forte sur le thème des priorités négatives de la part de certains Etats membres. Certains d'entre eux ont même menacé de ne pas voter le programme statistique à moyen terme si des initiatives importantes n'étaient pas prises en la matière. Eurostat a donc avancé un projet phare de priorités négatives extrêmement visible portant sur la réforme d'Intrastat. Il s'agit de passer au principe de flux unique : au lieu de mesurer en même temps importations et exportations au risque de faire apparaître des incohérences dans les déclarations, seul l'un des flux sera mesuré, l'autre se déduisant par addition des flux opposés. L'instruction de ce dossier démarre. M. Jean-Michel Charpin souligne que les Etats-Unis et le Canada ont adopté le principe du flux unique depuis plusieurs années à la satisfaction générale. Mais de nombreuses questions doivent être expertisées. Faut-il choisir les importations ou les exportations ? Quelles seront les conséquences de cette réforme sur le contenu des comptes nationaux et leur calendrier ? Que se passera-t-il si certains pays décident de maintenir la mesure des deux flux ? Enfin, quelle est la conséquence d'une telle initiative sur la nature d'Eurostat, sachant que le calcul du deuxième flux est un véritable travail statistique pour lequel Eurostat ne dispose pas, pour l'instant, du personnel qualifié nécessaire ? M. Jean-Michel Charpin précise que la France attend l'instruction du dossier et n'a pas pris, à ce stade, de position négative sur le sujet.

Enfin, M. Jean-Michel Charpin tient à informer le Bureau de difficultés apparues sur un dossier. Sous l'impulsion d'Eurostat, une enquête pilote sur les stratégies de délocalisation et d'implantation à l'étranger doit être lancée en 2007. 23 pays ont annoncé, à ce jour, leur intention d'y participer. La France a, pour sa part, projeté de la mener sur trois secteurs, l'équipement mécanique, les activités informatiques et les transports de marchandises et la logistique, avec, pour maître d'ouvrage, le SESP

du ministère de l'Équipement et l'Insee. Ce projet a été présenté à l'interformation statistiques d'entreprises du Cnis. M. Yvonick Renard s'est opposé à l'avis d'opportunité de cette enquête, ce qui pose évidemment problème. En effet, l'opportunité d'une telle enquête ne peut faire discussion tant est forte la demande sociale qui s'adresse au système statistique quant à une meilleure compréhension des phénomènes de délocalisation et d'implantation à l'étranger. En outre, il serait extrêmement gênant qu'une enquête auprès des entreprises dont la qualité dépendra de leurs réponses recueille un avis négatif de la part de leur représentant le plus légitime, le Medef. M. Jean-Michel Charpin précise que l'instruction de ce dossier peut se faire sans urgence.

Revenant sur l'enquête sur les stratégies de délocalisation et d'implantation à l'étranger, le Président indique que la CGT s'est déclarée tout à fait favorable à ce projet qui répond, selon M. Denis Durand, à une demande européenne. La CGT soutient les propositions présentées pour examiner cette enquête en opportunité lors de l'interformation statistiques d'entreprises exceptionnelle au printemps prochain. Le Président propose donc de reporter le débat.

M. Yvonick Renard souhaite expliquer sa position par un certain flottement sur l'objectif de cette enquête. Envisager l'existence de stratégies de délocalisation serait, en outre, selon lui, mal comprendre le sens du terme « stratégie ». Personne ne conteste que la mondialisation génère une compétition plus accrue. Dans ce contexte, il conviendrait plutôt de renseigner les entreprises françaises sur les compétiteurs étrangers.

Pour M. Jean-Pierre Bompard, un compromis sur ce sujet sera nécessaire. S'agissant de la notion de priorités négatives, le Bureau a déjà estimé qu'il n'était pas inacceptable de faire des arbitrages. La véritable question est de savoir sur quels projets, autres qu'Intrastat, peuvent porter ces arbitrages.

M. Yvonick Renard rappelle que la notion de flux unique a déjà été envisagée avec l'opération Slim (Simpler Legislation on Internal Market) il y a dix ans et qu'elle avait été retardée dans sa mise en application. Cette opération suscite moins d'inquiétude pour le Medef que la diminution du détail dans la nomenclature douanière.

En réponse à M. Jean-Pierre Bompard, M. Jean-Michel Charpin fait savoir que d'autres initiatives seront prises dans le cadre du CPS pour faire évoluer le système statistique européen mais que leurs conséquences ne seront pas d'ampleur comparable. M. Jean-Michel Charpin partage la position de M. Yvonick Renard : dans le principe, le projet de flux unique ne réduira pas la quantité d'informations produites. S'il est correctement préparé, il permettra d'obtenir les mêmes données pour un moindre coût. Il faudra simplement s'assurer que cette opération ne perturbe pas trop les comptes nationaux.

### **III. Présentation des travaux du groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales » (Jacques Freyssinet)**

M. Jacques Freyssinet présente deux documents au Bureau : un projet de rapport, d'une cinquantaine de pages, accompagné de nombreuses annexes techniques, d'une part, et un texte intitulé « Présentation et synthèse » qui s'achève sur des préconisations prioritaires, d'autre part.

M. Jacques Freyssinet organisera son exposé en quatre points : l'hétérogénéité de la demande d'information ; les caractéristiques de l'offre d'information ; la multi-dimensionnalité des phénomènes d'inégalités et ses conséquences sur la structuration du système d'information ; la nature du système d'information proposé par le groupe. Il conclura son propos sur les conditions de suivi des travaux du groupe.

M. Jacques Freyssinet indique que la demande d'information statistique est à la fois forte et hétérogène. De ce fait, elle comporte des éléments de contradiction et des tensions difficiles à résoudre apparaissent. Les acteurs sociaux au sens large (organisations syndicales, professionnelles, monde associatif) expriment une insatisfaction quant à la nature des indicateurs statistiques qui fournissent une information ne correspondant pas au vécu de leurs responsables. Une critique portant sur la difficulté d'appropriation de cette information est également formulée. Or une plus grande

pertinence suppose une plus grande complexité, donc des indicateurs dont l'appropriation sera plus difficile pour un public non-expert en statistique.

Les acteurs territoriaux, eux, expriment une demande de comparabilité aux différents échelons territoriaux, avec des indicateurs normalisés qui permettent de mesurer des inégalités entre territoires, d'une part, et d'autre part, ils souhaitent avoir accès à une information statistique la plus fine possible afin de pouvoir mener leurs recherches, ce qui conduit à une prolifération des informations et des indicateurs mobilisés. Enfin, la décentralisation a provoqué une certaine réticence des collectivités territoriales quant à la remontée de l'information. M. Jacques Freyssinet en conclut qu'une entente doit être trouvée avec ces acteurs.

Enfin, la demande des chercheurs porte sur un accès aux sources primaires les plus riches et les plus complètes possibles, dans des délais réduits au maximum, avec une totale liberté des méthodes, des hypothèses et des problématiques pour les exploiter. Le groupe de travail comprend cette demande mais souhaite que les résultats de ces recherches puissent ne pas seulement se juxtaposer mais pouvoir être rendus comparables grâce à la construction d'un éventail d'indicateurs et de concepts élémentaires.

Concernant la nature des informations à retenir pour répondre à toutes ces demandes, M. Jacques Freyssinet souligne d'abord que le mandat du groupe de travail porte sur la mesure des inégalités. Le rapport traite de l'ensemble de la distribution des revenus, la pauvreté n'étant considérée que comme un aspect des inégalités. Par ailleurs, le groupe de travail, considérant que l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) assure un travail de qualité, a estimé qu'il n'y avait pas lieu de dupliquer les résultats qu'il produit ni les indicateurs qu'il retient.

Le groupe de travail propose, par ailleurs, des indicateurs de diagnostic permettant de mettre en évidence et de caractériser des inégalités et non pas des indicateurs d'évaluation des politiques publiques. Ces informations sont de nature totalement différente. En effet, les indicateurs d'évaluation supposent des problèmes d'imputabilité, qui sont extrêmement complexes et qui visent à déterminer si la politique publique est à l'origine de certaines situations ou modifications de situations observées.

Le groupe de travail est, en outre, parfaitement conscient du caractère partiel mais indispensable, dans la compréhension des inégalités, d'une mesure statistique. Dans ce domaine, ce qui est chiffrable ne rend compte que d'un aspect de la réalité, ce qui explique les fortes critiques qui émanent notamment du secteur associatif. Il n'y a pas de volonté hégémonique dans ce domaine : les informations statistiques doivent être confrontées à d'autres sources d'information, notamment celles qui sont détenues par les acteurs engagés, à titre professionnel ou associatif, dans des actions les confrontant aux phénomènes de pauvreté mais il n'y a de débat social légitime possible que sur la base d'une information statistique reconnue comme fiable.

Enfin, un certain nombre de membres du groupe ont, à juste titre d'un point de vue logique, souligné le fait qu'il n'était pas possible de construire des indicateurs des inégalités sans avoir une représentation, même implicite, de la façon dont sont produites ces inégalités. Aux yeux de M. Jacques Freyssinet, comme à celui de la majorité des membres du groupe de travail, il apparaît, toutefois, impossible de mettre en œuvre, au niveau du système statistique public, un modèle explicatif de la production des inégalités. Les acteurs sociaux, dans leurs débats, peuvent, en revanche, en confronter plusieurs. Dans le même temps, le système statistique doit fournir des éléments qui ne soient pas purement descriptifs et qui permettent de progresser dans des analyses plurielles voire contradictoires.

Dans ce contexte, le groupe de travail a donc mené une réflexion sur les critères de désagrégation, qui sont déjà des hypothèses sur ce qui produit des inégalités. Pour les ménages, l'idée serait de confronter systématiquement une désagrégation par catégorie sociale ou socioprofessionnelle, selon la composition des ménages et, enfin, selon les positions des membres du ménage à l'égard du marché du travail. A l'échelle des individus, la démarche proposée par le groupe de travail est plus banale : elle consiste à prendre en compte l'âge, le sexe et l'origine géographique, à condition d'éviter les interprétations naïves.

Le groupe de travail a également souligné l'importance des analyses de trajectoires, riches d'enseignements. Sur le court terme, par exemple, l'enquête emploi en continu fournit des matrices de transition sur un trimestre. Le groupe a mis un accent très fort sur le développement non pas des

sources, mais de l'exploitation de ces sources dans une perspective de repérage des mécanismes générateurs d'inégalités dans les trajectoires des individus et des groupes sociaux.

Le groupe a affirmé en troisième lieu le caractère multidimensionnel des inégalités. Un temps important a été consacré à un débat sur l'intérêt d'un indicateur unique ou synthétique, comme celui du Pnud. Un accord général a été trouvé sur l'intérêt méthodologique d'un tel indicateur mais avec une réticence forte pour que le groupe propose un indicateur unique. Les arguments techniques avancés restent secondaires. La véritable question est autre : il ne peut y avoir d'indicateur synthétique que s'il y a révélation de la fonction de préférence collective. Si les inégalités sont multidimensionnelles, il faut hiérarchiser les différentes inégalités. Le système statistique public n'a pas cette compétence qui relève du débat politique. L'appareil statistique doit, pour sa part, fournir des informations aussi précises que possible sur chacune des dimensions des inégalités. Il appartient au débat social, le cas échéant, de les traduire en indicateur synthétique.

Les propositions du groupe de travail s'organisent autour de trois grands types d'inégalités :

- Les inégalités monétaires concernent essentiellement le revenu et le patrimoine : M. Jacques Freyssinet souligne les importantes lacunes en matière de connaissance du patrimoine et de ses revenus. Dans ce domaine, des progrès majeurs sont indispensables. Il apparaît, en outre, important de définir une information fiable sur l'impact des mécanismes de redistribution. Or en la matière, la définition du revenu avant redistribution n'est pas simple ce qui complique la situation. De la même façon, il n'est pas évident de déterminer ce qui relève ou non de la redistribution. Enfin, le domaine du pouvoir d'achat et des indices de prix catégoriels fait l'objet d'une forte demande, notamment de la part des organisations syndicales. Dans ce domaine, des instruments sont disponibles, mais des progrès en matière de mise à jour régulière et d'accessibilité sont attendus.
- Les inégalités en condition de vie (consommation, conditions d'existence, etc.) : en premier lieu, il est désormais possible, grâce à l'enquête Silc, de calculer un score global sur un certain nombre de consommations ; en second lieu, le groupe de travail considère nécessaire d'identifier avec les spécialistes, par grand domaine, des indicateurs pertinents. Le groupe a surtout travaillé sur les aspects éducation, formation, santé et logement, sans ignorer le fait que d'autres dimensions existent.
- Les inégalités face au travail et à l'emploi : instabilité et insécurité, qualité de l'emploi, conditions de travail, risques professionnels.

Quatrième point majeur aux yeux du groupe de travail : la mise en place d'un système d'information complet, accessible et cohérent, avec un point d'entrée unique pour les usagers. En effet, à l'heure actuelle, l'information est extrêmement riche, mais l'utilisateur, même expert, est confronté à l'hétérogénéité des points d'entrée, des sources et des désagréments proposées. Dans ce contexte, il apparaît indispensable qu'une unité soit responsable de la gestion de l'information, en la collectant là où elle se trouve et en fournissant un mode d'emploi et un système de guidage dans le dispositif. Ce dernier doit reposer sur une sorte d'arborescence. A partir d'indicateurs de base, d'un nombre compris entre 30 et 40, toute une série de désagréments et la production d'un éventail d'informations croisées devraient être possibles avec l'ensemble des appuis techniques et méthodologiques nécessaires. Un débat est ouvert sur l'intérêt d'extraire une dizaine d'indicateurs pour une fonction de communication, à l'image de l'action menée par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Une telle initiative permettrait de mettre l'accent sur la nécessité d'avoir une vision multidimensionnelle de la pauvreté et introduirait des analyses plus fines. Enfin, le groupe, conscient de la sélection qu'implique l'accès à un système statistique de ce type, a considéré qu'un rapport annuel à vocation pédagogique pourrait présenter et analyser les résultats les plus significatifs.

M. Jacques Freyssinet conclut son exposé par trois remarques. Le groupe a énormément travaillé, tenant une quinzaine de réunions. Un travail d'approfondissement doit, néanmoins, être encore mené, à la fois dans le cadre du système statistique public et au sein des formations spécialisées. Le groupe de travail souhaite, toutefois, que cet approfondissement du rapport par les formations ne soit pas une condition à la mise en œuvre de ses recommandations. Il propose donc que, dès maintenant, l'Assemblée plénière tire les enseignements de ce rapport.

Il semble également essentiel qu'un suivi de mise en œuvre du rapport soit assuré, par exemple par l'interinformation statistiques sociales qui a une vision d'ensemble du domaine. Dans ce but, une

douzaine de préconisations du rapport ont été sélectionnées parmi la cinquantaine du rapport ; elles pourraient représenter un test de la volonté de mise en œuvre des suggestions du groupe de travail.

M. Jacques Freyssinet souligne, enfin, la richesse de ce groupe de travail. Ses débats ont été fructueux et animés. Des positions contrastées se sont exprimées. Les membres du groupe ont souhaité savoir si le rapport pourrait être accompagné d'un certain nombre d'annexes présentant les différents points de vue en présence.

Le Président remercie M. Jacques Freyssinet pour son exposé très clair mais également pour le travail considérable réalisé par le groupe de travail ; il ouvre le débat.

M. François Vincent souhaite que la ventilation des indicateurs par catégorie socioprofessionnelle ne présente pas une stigmatisation sociale caricaturale en opposant les cadres aux ouvriers non qualifiés ce qui ne permet pas nécessairement, par ailleurs, de réaliser des comparaisons internationales. Il conviendrait donc plutôt de considérer la moyenne pour observer la façon dont les différentes catégories socioprofessionnelles se situent par rapport à elle.

M. Benoît Robin remercie M. Jacques Freyssinet pour sa synthèse et salue les travaux du groupe qui a eu une véritable volonté de faire avancer en profondeur la réflexion sur la question de la mesure des inégalités. Il approuve la démarche visant à laisser le débat social trancher sur un certain nombre de points et n'a pas de remarque sur le projet d'avis général.

M. Jean-Pierre Bompard considère, quant à lui, que l'appropriation nécessaire par un certain nombre de responsables, au-delà des cercles du Cnis, imposerait d'illustrer les ratios par une maquette. Il souligne, ensuite, qu'un travail reste à mener sur un certain nombre d'inégalités qui n'ont pas été examinées (sécurité des personnes, inégalités environnementales, etc.). Il estime, par ailleurs, qu'un rapport annuel serait très probablement apprécié.

Enfin, M. Jean-Pierre Bompard se déclare préoccupé par la question des annexes. A ses yeux, un groupe de travail doit produire un compromis et il est donc réservé quant à la production d'annexes dissonantes.

M. Yvonick Renard aborde la question des correctifs de prix. Sur ce plan, le Medef souhaiterait que le Bureau du Cnis adopte une motion de soutien à l'indice des prix à la consommation. Il ne considère pas que l'exemple de l'Allemagne soit à suivre en permettant, sur le site de l'Institut national statistique, de calculer un indice des prix individuel à partir de sa structure de consommation.

Le Président donne lecture du commentaire de M. Denis Durand sur ce groupe de travail : « *Le rapport, amélioré au fil des réunions du groupe, peut constituer une contribution marquante au débat, si sensible, qui se développe sur ce sujet depuis quelques années. Un document joint à ce message contenait déjà nos réactions face à une première version du rapport. Nous avons eu l'occasion de souligner notre soutien à plusieurs choix énoncés dans la synthèse présentée par le président à l'interformation sociale du 6 octobre. La CGT fournira au groupe de travail une contribution dont elle demande qu'elle soit publiée en annexe du rapport final.* »

En réponse à M. Yvonick Renard, M. Jean-Michel Charpin fait remarquer que, dans tous les pays de la zone euro, depuis l'introduction de l'euro, la perception de l'inflation par l'opinion s'est écartée de la mesure qu'en donnent les instituts statistiques. Les enquêtes conjoncturelles auprès des ménages posent une question qualitative à six modalités sur l'inflation. Un traitement robuste permet de la transformer en mesure quantitative. Cette enquête étant européenne, cette procédure peut être appliquée pour tous les pays européens. Elle montre qu'en France, comme dans tous les pays de la zone euro, au moment de l'introduction de la monnaie fiduciaire euro, ce décrochement s'est produit, avec une ampleur comparable aux autres pays. Cet écart ne s'est résorbé que dans deux pays, l'Allemagne et les Pays-Bas. De ce fait, l'Insee s'est intéressé à cette initiative allemande qui a consisté à mettre en ligne un tableur individuel afin de montrer que l'évolution des prix pour chacun est différente de la moyenne. Des travaux pédagogiques sont en cours en France afin de sortir de la controverse qui rend suspect l'indice des prix.

M. Stéfan Lollivier salue la qualité du travail réalisé. Le rapport est extrêmement ambitieux et aura des effets sur le programme à moyen terme. Mais il précise que certaines préconisations seront d'ores et déjà prises en compte dans le programme 2007 de l'Insee.

S'agissant de l'expression des différents points de vue en annexe, M. Jacques Freyssinet ne souhaite pas prendre position personnellement sur une prérogative qui lui semble être celle du Bureau.

Ensuite, il considère la demande portant sur la maquette parfaitement légitime. Reste à savoir s'il est possible de la réaliser avant la prochaine Assemblée plénière du Cnis ou si cela doit être intégré aux travaux qui seront présentés l'an prochain à l'interinformation statistiques sociales, compte tenu de la charge de travail des rapporteurs.

En ce qui concerne les indices de prix, M. Jacques Freyssinet rapporte que le groupe a eu le souci de ne pas déborder de son champ de compétences. Le seul élément sur lequel il a mis l'accent est la publication régulière d'indices de prix catégoriels, qui permet une mise en évidence de phénomènes d'inégalités.

Enfin, s'agissant du problème des cadres, M. Jacques Freyssinet attire l'attention du Bureau sur le fait qu'en général, le groupe a privilégié des indicateurs du type premier décile / dernier décile. Les catégories cadres / ouvriers non qualifiés sont utilisées pour caractériser le fonctionnement du marché du travail parce que représentant les catégories extrêmes, significatives du fait de leur relative homogénéité.

Le Président, qui rédige actuellement un rapport sur le service public à la demande du Premier Ministre, est, pour sa part, sensible aux inégalités d'accès aux services publics et, tout particulièrement, aux inégalités d'accès à la santé.

Concernant l'indice des prix à la consommation, cette question ne peut pas être traitée aujourd'hui ni faire l'objet d'un avis.

En ce qui concerne les annexes, le Président rappelle que le groupe de travail a produit un rapport qui ne se situe pas dans une logique d'opinions minoritaires. En revanche, à l'occasion de l'Assemblée plénière du Cnis, il propose que les membres du Conseil puissent demander que leur déclaration soit annexée au procès-verbal de l'Assemblée.

L'avis général n°11, qui porte sur le groupe de travail, est adopté :

*Le Conseil salue la qualité des travaux et approuve les recommandations du groupe de travail niveaux de vie et inégalités sociales en vue de mettre à la disposition de tous les utilisateurs un système public d'information à la fois complet, détaillé, cohérent, bien documenté et accessible à tous avec un point d'entrée unique.*

*Il soutient la volonté du groupe de hiérarchiser les recommandations du rapport en vue de le rendre opérationnel et de permettre un suivi de sa mise en œuvre. Dans ce contexte, il souligne l'importance d'une liste d'indicateurs « de base », avec la présence conjointe d'indicateurs nationaux et d'indicateurs territoriaux présentant différents niveaux de désagrégation spatiale. Il appelle l'attention sur la priorité à accorder à la mise en place d'un système d'information fiable sur les patrimoines et leurs revenus.*

*Il souhaite qu'un rapport annuel, établi sur la base des principaux indicateurs retenus, permette de contribuer à l'élaboration d'une synthèse pertinente sur l'évolution des inégalités. Il souhaite également qu'une large diffusion soit assurée au niveau national et européen.*

#### **IV. Présentation des travaux du groupe de travail « Inventaire des besoins d'information sur les transports » (Maurice Bernadet)**

M. Maurice Bernadet rappelle que le groupe de travail a été constitué à la demande du Comité des directeurs transport du ministère de l'Équipement, présidé par M. Claude Brossier, membre du Conseil général des Ponts. Cette demande, datant du mois de janvier 2004, a été relayée par la formation Transports, tourisme du Cnis et approuvée par le Bureau du Cnis qui a décidé de la création de ce groupe de travail à la fin de l'année 2004.

M. Maurice Bernadet reconnaît que le mandat de ce groupe de travail était très ambitieux. Même si le rapport est tout à fait substantiel, il n'a pas pu satisfaire entièrement la demande.

En outre, cette mission ne devait pas durer deux ans. Cette durée excessive mérite quelques explications.

D'abord, le groupe a estimé nécessaire de solliciter les acteurs ayant besoin de ces statistiques sur les transports ; la réorganisation du ministère a perturbé ces entretiens. Cet événement a provoqué un retard d'au moins six mois dans le déroulement de la mission.

Ensuite, les rapporteurs désignés par le Cnis ont dû gérer cette mission en plus de leur charge normale. De ce fait, ils ont rencontré d'importantes difficultés à mener à bien les tâches qui leur avaient été confiées. Un troisième rapporteur a pu heureusement se joindre aux deux premiers nommés. M. Maurice Bernadet tient par ailleurs à remercier MM. Emmanuel Raoul et Jean-Marie Saunier pour le temps qu'ils ont consacré au groupe de travail.

Le rapport est construit en quatre chapitres. Une introduction rappelle la mission et ses objectifs.

Le deuxième chapitre présente les besoins d'information ressentis par catégorie d'acteurs – citoyens, chercheurs, opinion publique, journalistes, associations, etc. Une réflexion spécifique sur les besoins propres de l'Etat en fonction de ses rôles a été conduite dans ce cadre. En effet, l'Etat a besoin d'informations statistiques sur les transports pour différentes raisons. Dans la situation actuelle, les différents rôles de l'Etat et les raisons pour lesquelles il demande des informations ne sont pas toujours clairs pour les opérateurs qui, de ce fait, répugnent quelque peu à fournir ces informations. Pour le groupe de travail, ce phénomène constitue l'une des raisons des difficultés ressenties. Il a donc estimé nécessaire que soient établies des cloisons étanches entre les informations que l'Etat collecte dans sa mission de contrôle ou dans sa mission de régulation, d'une part, et celles qu'il collecte quand il met en œuvre une politique des transports. Cette question dépasse le cadre de la mission confiée au groupe.

Le troisième point du rapport porte sur la façon dont est organisé le système d'information et distingue le système statistique public, et les règles strictes auxquelles il est soumis, des autres dispositifs.

Le cœur du rapport est constitué du dernier chapitre qui présente un inventaire des besoins, analyse la manière dont le système d'information y répond et formule des recommandations pour remédier aux lacunes et inadaptations constatées. Il est lui-même organisé en quatre points : la connaissance des infrastructures de transports ; les transports de marchandises hors agglomération ; les transports de voyageurs hors agglomération ; les transports de marchandises et de voyageurs en agglomération. Pour chacun de ces points, un état des dispositifs et des informations disponibles, les besoins non couverts ou insuffisamment couverts et des recommandations permettant d'améliorer la situation sont présentés. Au total, le rapport avance une trentaine de préconisations.

M. Maurice Bernadet se propose de présenter quelques remarques d'ordre général et quatre orientations sur les suites qui pourraient être données à ce rapport.

D'abord, la très grande majorité des personnes interviewées ont fait part de leur insatisfaction quant au système d'information existant au motif qu'il ne répond pas ou répond imparfaitement à leurs besoins professionnels. Cette opinion majoritaire doit, toutefois, être interprétée avec précaution. Dans quelques cas, elle correspond sans doute à une dégradation objective de la situation sur le plan de la qualité ou de la quantité des informations. C'est notamment le cas en matière de connaissance des flux de transports internationaux depuis une dizaine d'années. Dans d'autres cas, la dégradation est liée à l'accroissement des délais entre enquêtes périodiques. Il y aurait moins de dégradation objective de la situation qu'une détérioration relative due au fait que, dans le même temps, les besoins ont eu tendance à augmenter, aussi bien qualitativement que quantitativement. Ainsi, l'administration, soumise à des demandes de la part des politiques visant à leur donner des avis mieux étayés sur les décisions à prendre, n'est pas en mesure d'y répondre, l'information de base étant insuffisante.

La deuxième observation générale porte sur l'inquiétude, partagée par nombreuses personnes et que le groupe de travail a reprise à son compte, liée au phénomène de décentralisation ou de privatisation des infrastructures de transport et au refus des opérateurs de fournir des informations qu'ils communiquaient par le passé du fait d'une intensification de la concurrence. L'opérateur à mettre au premier rang dans ce domaine est la SNCF. Avant 2002, elle fournissait des informations sur le transport de marchandises et de voyageurs, de département à département. Aujourd'hui, elle ne communique plus que des données de région à région.

La troisième observation d'ordre général rend compte de l'échec rencontré pour recueillir des propositions d'allègements du dispositif existant afin de dégager des moyens pouvant être affectés à la couverture de nouveaux besoins. Le groupe n'a, en effet, obtenu quasiment aucune réponse à cette question, pourtant posée de manière systématique.

Quant aux suites à donner à la mission de ce groupe de travail, M. Maurice Bernadet estime qu'elles peuvent être formulées par le biais de quelques idées transversales à un grand nombre des recommandations du rapport. La première serait d'adopter les dispositions juridiques et pratiques permettant de répondre aux difficultés qui résultent de la décentralisation et de la privatisation des infrastructures de transport. Cette recommandation pourrait ne pas être reprise dans la mesure où la loi relative à la décentralisation prévoit que des textes d'application concernant le domaine statistique soient adoptés. Le groupe l'estime, toutefois, nécessaire, du fait des lenteurs de l'administration pour adopter les textes nécessaires.

La deuxième observation quant aux suites de la mission porte sur les dispositions juridiques et pratiques permettant d'obtenir des opérateurs de transport les informations nécessaires à la connaissance des flux et des prix. Ce point concerne, au premier chef, les flux ferroviaires tant en marchandises qu'en voyageurs (recommandation n°3 du rapport), même si d'autres modes – aérien (recommandation n°13), routier – sont également visés. Ce dossier est délicat. En effet, à défaut d'obtenir une communication volontaire des informations, il faudra prendre des mesures contraignantes de type législatif. Elles devront être assorties de conditions très strictes assurant les opérateurs que les informations qu'ils communiqueront n'auront d'autres utilisations que statistiques, qu'elles resteront confidentielles et qu'elles ne permettront pas à leurs concurrents de se positionner sur le marché avec des armes plus fines que celles dont ils disposent actuellement. Le groupe de travail n'envisage pas d'autre solution malgré les discussions engagées avec la SNCF.

La troisième observation concerne la connaissance des flux internationaux, essentiellement pour les transports de marchandises quel que soit le mode, terrestre ou non (recommandations n°4 et 5). L'objectif est clair au moment où la mondialisation rend ce problème essentiel. La définition des moyens à mettre en œuvre est, en revanche, délicate, différentes actions devant être lancées en direction des opérateurs de transport, des gérants d'infrastructures de transport et des douanes. Il faudra, en outre, étendre sinon généraliser les enquêtes dites transit.

La quatrième observation porte sur la connaissance des flux intermodaux et les déterminants de choix de modes (recommandations n°9 et 18). En effet, au moment où les politiques affirment la nécessité de développer les flux intermodaux et encouragent les dispositifs facilitant le transfert modal, une meilleure connaissance de ces flux et des facteurs qui permettent de comprendre le choix des modes est apparue essentielle aux yeux du groupe de travail. Il n'existe pas de solution simple : de nouvelles approches seront nécessaires et de nouveaux dispositifs devront être imaginés pour tenter de répondre aux besoins qui se manifestent dans ce domaine.

M. Maurice Bernadet précise que ce rapport, une fois validé par le Cnis, devra à nouveau être soumis aux directeurs transports du ministère. Il leur appartiendra de déterminer les suites à donner à ses recommandations et d'identifier les priorités dans la mesure où le rapport est incontestablement ambitieux.

M. Benoît Robin souhaiterait savoir si les membres du Conseil national du transport ont fait part de besoins particuliers. Il demande des clarifications sur la création d'une agence nationale chargée de collecter et de gérer les informations sur les caractéristiques des réseaux évoqués en page 45 du rapport.

M. Yvonick Renard remercie M. Maurice Bernadet pour son rapport. Il rejoint M. Benoît Robin sur la problématique de consultation des organisations professionnelles. Les transports sont des infrastructures et des moyens de transport. M. Yvonick Renard est donc surpris que les industries automobile, ferroviaire, aéronautique, voire la logistique internationale, n'aient pas été consultées sur leurs besoins. Par ailleurs, le problème soulevé par M. Maurice Bernadet concernant les effets d'une politique concurrentielle sur la possibilité de collecter des statistiques est bien connu dans les secteurs dérégulés. Sur ce point, M. Yvonick Renard estime que la loi de 1951 n'est pas le meilleur instrument pour recueillir des informations.

M. Jean-Pierre Bompard demande si le groupe de travail a exprimé un besoin d'information sur les émissions de gaz à effet de serre.

Le Président formule quelques remarques de forme. Il conviendra, à l'avenir, que les rapports soient diffusés plus tôt au Bureau. En outre, dès lors qu'un groupe de travail a été constitué, des moyens doivent être dégagés. Pour le Président, les difficultés rencontrées par M. Maurice Bernadet sont inadmissibles.

S'agissant du contenu du rapport, le Président a été frappé par la médiocrité de la connaissance en matière de transports et ce, en présence d'entreprises publiques. Il confirme les analyses de M. Maurice Bernadet quant à la position de la SNCF qui, selon lui, ne se justifie pas. En effet, les entreprises privées ne refusent jamais de répondre à une interrogation statistique pour des questions de concurrence.

Le Président aborde les propositions du rapport, et, rejoignant M. Benoît Robin, exprime son scepticisme sur la nécessité de créer de nouvelles agences. Le système public doit, en effet, pouvoir répondre aux besoins. Autre point de détail, selon le rapport, le rôle d'autorité organisatrice est, aujourd'hui, délégué à la SNCF. Or cela est de moins en moins vrai pour les transports régionaux : ce rôle est assuré par les conseils régionaux.

M. Jean-Michel Charpin remercie M. Maurice Bernadet de ce travail considérable, mené dans des conditions parfois difficiles. Ce rapport est ambitieux. Il contient un certain nombre de propositions de nature institutionnelle qui vont bien au-delà du champ usuel d'intervention du Cnis. Il serait donc très utile qu'il soit présenté et discuté au sein du Comité des directeurs transports et de manière plus large, à un haut niveau, au sein du ministère des transports pour au moins deux raisons. D'abord, un certain nombre d'initiatives institutionnelles proposées dans le rapport pourraient trouver une véritable légitimité au sein des autorités du ministère. Ensuite, les coûts, importants, des progrès à réaliser en matière de statistiques sur les transports ne pourront être assurés que par le ministère.

M. Maurice Bernadet dit son plein accord avec M. Jean-Michel Charpin : le groupe de travail est bien conscient que les besoins d'informations recueillis l'ont conduit à des réflexions qui dépassent le cadre de sa mission, ce qui est d'ailleurs précisé dans le rapport. Les politiques devront se saisir de ces questions, quelle que soit la réponse qu'ils y apporteront.

S'agissant des autres interventions, M. Maurice Bernadet est également conscient des lacunes du travail du groupe en termes de personnes rencontrées. Compte tenu des difficultés rencontrées, la liste initialement établie a dû être réduite. Reste qu'un grand nombre d'organismes et de personnes – présentés en page 40 du rapport – ont pu être interviewés. M. Maurice Bernadet aurait, pour sa part, souhaité pouvoir rencontrer davantage de chercheurs.

Concernant la création d'une agence nationale chargée de collecter et de gérer les informations sur les caractéristiques des réseaux, leurs trafics et l'ensemble des effets externes (page 45), M. Maurice Bernadet précise que la décentralisation a confié 18 000 kilomètres de routes précédemment nationales aux départements. L'information sur ces routes était correcte, bien que parfois insuffisante. Elle risque de devenir très mauvaise si les départements ne maintiennent pas l'effort de connaissance du réseau et des flux, assuré jusqu'à présent par l'Etat, ou s'ils le maintiennent tout en l'adaptant à leurs propres besoins de telle sorte que les informations seraient parfaitement incohérentes. Il a donc semblé important de normaliser les informations en provenance des départements. Il a semblé au groupe de travail qu'il serait peut-être plus facile de constituer une structure distincte de l'Etat, dans laquelle il serait présent aux côtés des départements, plutôt que de laisser cette responsabilité au Sétra.

M. Maurice Bernadet indique, par ailleurs, partager la position de M. Yvonick Renard quant à la loi de 1951. Des dispositions contraignantes obligeant les opérateurs à communiquer l'information sont nécessaires.

En réponse à M. Jean-Pierre Bompard, M. Maurice Bernadet souligne le fait que le rapport n'a pas vocation à traiter des informations détaillées nécessaires à l'évaluation de l'impact des transports dans d'autres champs, notamment le champ environnemental (page 7 du rapport).

Le Président donne lecture de l'avis n°4 de la formation Transports, tourisme :

*« Le Conseil apprécie l'analyse des besoins d'information recensés par le rapport « Inventaire des besoins d'information sur les transports ». Constatant que les solutions préconisées dépassent le*

*cadre de la statistique publique, il encourage le ministère chargé des transports à poursuivre les réflexions en son sein et avec les autres acteurs du secteur. Il demande qu'un bilan d'étape de ces réflexions soit présenté pour avis à la formation du Cnis au printemps 2007. »*

Le Président propose qu'il soit complété de la sorte : « *Le Conseil apprécie l'analyse des besoins d'information recensés par le rapport Inventaires des besoins d'information sur les transports. Face à l'ampleur de ceux-ci et constatant que les solutions préconisées [...] »*

Pour le Président, il est appréciable que le Cnis, au travers de la formation Transports, tourisme, examine les propositions d'actions du ministère au printemps 2007. A cet égard, il demande que l'avis soit modifié ainsi : « *[...] Il demande qu'un bilan d'étape de ces réflexions et des actions retenues soit présenté pour avis à la formation transports, tourisme du Cnis au printemps 2007. »*

*Le Bureau approuve ces modifications.*

## **V. Présentation du programme à moyen terme 2008-2012 d'Eurostat (Jean-Marc Béguin et Stéfán Lollivier)**

**M. Stéfán Lollivier** présente les deux orientations les plus structurantes d'Eurostat dans le domaine social. La première consiste à définir et mettre en œuvre, dans toutes les enquêtes statistiques européennes, un ensemble de variables communes qui permettent d'établir un tableau de composition des ménages. Si les variables sexe, âge, taille du ménage ou localisation ne posent pas problème, le revenu et la stratification sociale font l'objet de débats.

La deuxième proposition d'Eurostat consiste en l'éventuelle mise en place d'une enquête dite omnibus. Il s'agit de définir, à côté des variables communes, des modules complémentaires, périodiques ou apériodiques, sur différents sujets pour répondre aux besoins d'information de la Commission, d'Eurostat ou de la BCE. Ce dossier n'est pas encore finalisé. M. Stéfán Lollivier précise que la France souhaite éviter le « saucissonnage » des différents thèmes d'une même enquête. Il plaide pour l'intégration de ces modules dans les enquêtes existantes du système statistique français qui est plus riche que celui d'autres pays européens dans le domaine social.

Sur ces deux sujets transversaux, des groupes de travail auxquels la France participe ont été constitués.

Dans le domaine de la démographie, le projet de règlement sur les recensements ne devrait pas poser problème : les différents modes de collecte, dont le protocole de recensement français, sont admis. L'idée de réaliser de nouvelles projections de population semble également acceptable. En revanche, le règlement sur les migrations prévoit notamment de fournir des statistiques très fines sur l'émigration ce qui pose problème car les données ne peuvent résulter que d'estimations.

M. Stéfán Lollivier souligne la volonté d'Eurostat de développer les analyses longitudinales dans l'enquête force de travail et l'enquête Silc ; d'étendre le champ des enquêtes sur les salaires et le coût de la main d'œuvre au secteur public ce qui suscite des réticences françaises ; de progresser sur les statistiques de vacances d'emploi ; et d'intervenir dans la révision de la CITP, nomenclature d'emplois internationale.

En ce qui concerne les conditions de vie, Eurostat souhaite harmoniser la collecte des enquêtes emploi du temps, lancer une série d'investigations sur les questions d'inégalités et de pauvreté monétaire et non monétaire et réexaminer les indicateurs sociaux. Sur ce dernier point, la France serait, d'après M. Stéfán Lollivier, plutôt en avance par rapport aux autres pays européens.

En matière de santé, des règlements sont en cours d'élaboration. La mise au point de modules et d'enquêtes quinquennales sur la santé sont à l'étude.

Par ailleurs, Eurostat a la volonté de progresser en matière d'indicateurs sur les discriminations, notamment concernant le sexe et l'origine.

Enfin, Eurostat souhaite progresser sur l'harmonisation des statistiques de sécurité et de justice. M. Stéfan Lollivier indique que l'Insee, le service statistique du ministère de la Justice et l'Observatoire national de la délinquance sont très impliqués dans ce chantier, sachant que les comparaisons internationales sont difficiles du fait que les statistiques administratives sont fondées sur des critères juridiques et que la notion de crime et de délit diffère selon les pays.

**M. Jean-Marc Béguin** souligne que le programme européen en matière de statistiques d'entreprise consiste en un corps de règlements. Lors de la récente réunion des directeurs de statistiques d'entreprises, un programme à moyen terme 2008-2012 ambitieux a été annoncé. Il s'agit d'un ensemble d'opérations auquel seront affectés des crédits. Il se décline en quatre points dont les deux premiers sont plutôt des déclarations de principe :

- Le premier consiste en un effort d'harmonisation des indicateurs et des priorités.
- Le deuxième vise la révision de l'ensemble des règlements.
- Le troisième point, plus opérationnel, consiste à impulser un mouvement de modernisation de la production statistique dans l'ensemble des pays en développant le recours aux sources administratives, d'une part, et l'usage des micro données, d'autre part. En France, ce mouvement est déjà engagé depuis plusieurs années.
- Enfin, le quatrième point consisterait à moderniser et à simplifier Intrastat : en adoptant le principe du flux unique d'une part et en modernisant d'autre part la pratique quotidienne (implémenter des échanges télématiques, centraliser l'ensemble des déclarations des groupes en un point unique en Europe, etc.).

M. François Vincent souhaite savoir si un budget correspondant au programme statistique européen a été débloqué, rappelant que ce n'était pas le cas au mois de mai. Il soulève, ensuite, la question d'un projet de règlement européen sur la protection sociale.

M. Jean-Pierre Bompard souligne que la question des discriminations nécessite des initiatives européennes comparables à celles qui ont été lancées en France.

M. Francis Paillard, qui a travaillé à l'Assemblée des Chambres des métiers sur les questions de discrimination dans le monde du travail, regrette qu'il n'existe pas d'enquête fiable sur le sujet, notamment du fait des dispositions de la Cnil. Il serait donc souhaitable que l'Insee avance sur ce sujet, de sorte que des informations de qualité, notamment sur les flux, soient disponibles.

Le Président regrette de devoir examiner en si peu de temps un dossier aussi important que le programme statistique européen à moyen terme et ce, même si le Cnis ne peut se substituer aux instances de concertation européennes. Il s'étonne que, dans ce programme, les systèmes d'information liés au réseau transeuropéen soient à ce point négligés vu leur importance. Enfin, le Président a jugé intéressants les éléments relatifs à la société de l'information, point également important.

S'agissant de la question des discriminations, M. Stéfan Lollivier rappelle que les éléments présentés constituent le programme d'Eurostat. Au niveau français, d'autres programmes sont en cours de réalisation. Ainsi, de nombreux éléments sont déjà connus sur les discriminations liées à la nationalité des parents. D'autres seront bientôt disponibles, notamment grâce à l'enquête emploi et l'enquête trajectoires et origines qui a déjà fait l'objet d'une présentation à la formation démographie, conditions de vie. Reste le problème des discriminations sur les origines ethniques. En effet, la loi autorise le système statistique public à poser des questions sur ce sujet sous réserve d'une autorisation de la Cnil. La question est de savoir si l'Insee utilisera cette possibilité. Il est prévu de réexaminer ce sujet lors de la prochaine réunion de la formation Démographie, conditions de vie.

En réponse à la question de M. François Vincent, M. Jean-Marc Béguin rapporte que le montant financier du programme présenté serait de l'ordre de 5 millions d'euros par an. Il remarque que ce montant, important pour Eurostat, semble trop faible, une fois réparti entre 25 pays, pour changer un système établi.

Le Président insiste sur le fait que la question du réseau transeuropéen aurait mérité davantage d'attention, étant donné le rapport de M. Maurice Bernadet.

## VI. Présentation de l'avis général 2007 (Jean-Pierre Puig)

S'agissant de la structure de l'avis, M. Jean-Pierre Puig précise que l'avis revêt une forme traditionnelle avec un avis général et des avis émanant de chacune des formations. L'avis général est structuré d'une part en thèmes transversaux, qui ne font l'objet de discussions qu'au Bureau. Les autres parties de l'avis émanent de la réunion de formations transversales (interformation statistiques sociales du 6 octobre, interformation statistiques économiques du 24 octobre, formation statistiques régionales et locales du 22 septembre). S'y ajoutent l'avis de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales ainsi que celui de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population. Il précise que certains avis des formations, qui présentent un caractère transversal, ont été repris dans l'avis général.

Le Président propose d'examiner les avis un à un.

S'agissant de l'avis n°1, M. Jean-Pierre Bompard ne comprend pas la hiérarchie définie entre l'Insee et l'ensemble du système statistique public. M. Jean-Pierre Puig explique que dans le dispositif de suivi impulsé par Eurostat, le mécanisme d'autoévaluation s'impose d'abord aux instituts nationaux de statistiques et non pas aux autres autorités statistiques. L'Insee a, pour sa part, pris l'initiative de l'étendre. Le Président propose de remplacer « d'abord à l'Insee puis dans l'ensemble du système statistique public » par « à l'Insee et dans l'ensemble du système statistique ».

Les avis n°2 et 3 n'appellent aucun commentaire du Bureau.

S'agissant de l'avis n°4, le Président a reçu une demande d'amendement de la part de M. Benoît Robin qui souhaiterait qu'il soit complété de la sorte : « [...] afin d'élaborer de manière coordonnée et cohérente des indicateurs de développement durable [...] ». Pour le Président, cette proposition ne pose pas problème.

En ce qui concerne l'avis n°5, M. Jean-Pierre Puig souligne le fait que le texte insiste sur le 7 ter, pour lequel quelques difficultés ont été rencontrées.

Le Président a reçu une demande de M. Benoît Robin portant sur l'avis n°6 qui concerne la rencontre du Cnis sur la diffusion et l'accès à l'information statistique. Ce dernier demande que la troisième ligne soit complétée ainsi : « [...] la diffusion de l'information, notamment sur internet [...] ». Le Président ne voit pas d'inconvénient à intégrer cette modification.

M. Jean-Pierre Bompard considère l'avis n°7 tout à fait satisfaisant. Le Président propose de ne pas retenir la suggestion de M. Benoît Robin sur cet avis et qui consistait à ajouter après « des exigences de qualité », « dans le plus strict respect du cadre du Cnis ».

S'agissant de l'avis n°8, M. Jean-Pierre Puig indique que le rapporteur fera le point des travaux en Assemblée plénière. Il est donc possible qu'il soit précisé à cette occasion.

Quant à l'avis n°9, le Président propose de faire une césure après « (5<sup>e</sup> caractère) » et de poursuivre par « Ceci permettra d'éviter toute confusion avec la codification utilisée [...] ». M. Benoît Robin a, pour sa part, demandé de remplacer « La Commission donne une approbation d'ensemble au projet » par « Le Conseil du Cnis prend acte que la Commission a donné une approbation d'ensemble au projet ». Pour le Président, cette proposition est justifiée.

Les avis n°10 et 11 n'appellent aucun commentaire du Bureau.

Le Président donne lecture de la proposition de M. Denis Durand relative à l'avis n°12 portant sur l'étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) : « *Une certaine frustration s'est exprimée après la réunion de l'interformation statistiques sociales du 6 octobre à propos de l'insuffisance des débats sur le projet Elfe. Nous proposons que sur ce sujet très sensible et très emblématique de questions qui intéressent l'ensemble de la statistique publique (priorités relatives des études longitudinales et des enquêtes transversales, questions soulevées par l'appariement de données d'enquêtes et de données administratives, conditions à réunir pour assurer la protection de la vie privée dans des systèmes d'information de plus en plus complexes et de plus en plus difficiles à maîtriser...) le Cnis fournisse l'occasion d'approfondir beaucoup plus le débat. Cela pourrait prendre la forme d'une*

*journée d'études à laquelle pourraient participer à la fois l'ensemble des membres du Cnis intéressés et l'ensemble des organismes parties prenantes du projet Elfe* ». Considérant cette suggestion intéressante, il propose que l'organisation d'une journée d'études soit retenue. Il est, pour sa part, moins réservé que M. Denis Durand sur les études longitudinales.

Le Bureau accepte cette proposition.

Mme Carla Saglietti indique que M. Henri Leridon, chef de file du projet Elfe, verrait lui-même un grand intérêt à rapprocher chercheurs et membres du Cnis sur ces questions.

S'agissant de l'avis n°13, le Président formule une observation. Il souhaite que soit précisé le sigle « PCS ».

M. Stéfan Lollivier précise que la PCS est une nomenclature de professions à quatre chiffres tandis que la CS est une nomenclature de stratification sociale à deux chiffres. La question ne porte donc pas uniquement sur la forme.

Le Président lit les remarques de M. Denis Durand sur cet avis : « *Nous souhaitons insister pour que les débats qui ont commencé sur ce point au Bureau et à l'interformation statistiques sociales ne soient pas considérés comme clos mais qu'ils s'élargissent au contraire beaucoup plus, à l'ensemble des partenaires sociaux.* »

Le Président demande au Bureau qu'il laisse le soin au secrétariat d'ajuster la rédaction de cet avis.

En réponse à M. François Vincent, M. Stéfan Lollivier précise que la CIP est une nomenclature internationale du BIT. Elle est extrêmement détaillée, mais correspond moins aux besoins intérieurs français. En effet, en France, la nomenclature des professions se fonde sur les conventions collectives ce qui n'est pas le cas de la CIP mais la CIP est, de toute façon, codifiée.

M. François Vincent propose la modification suivante : « Il souhaite que [...] l'articulation entre PCS rénovée et CIP soit mieux décrite. ». Cela permettrait de montrer qu'il existe une nomenclature européenne qui doit être intégrée aux enquêtes françaises et de ne pas rester à l'écart d'un mouvement européen.

Le Président propose que ce débat soit repris non pas dans l'avis, pour éviter toute confusion, mais dans le compte rendu de cette réunion. Cette question pourra, par ailleurs, être renvoyée à la formation concernée.

Le Président relaie la demande de M. Benoît Robin de voir précisés tous les sigles cités dans les avis.

Au sujet de l'avis n°14, M. Charles El Nouty relève que le problème des PME n'est pas abordé dans cet avis, ce qui pose, à ses yeux, problème. Il a participé à de nombreuses réunions sur ce sujet, notamment en présence de M. Yvonick Renard. Une définition des PME liée à la vision patrimoniale de l'entreprise a été proposée. Il semblerait qu'elle ne convienne pas à certains acteurs. M. Charles El Nouty, qui n'a pas pris position sur cette question lors de l'interformation du 24 octobre afin de pouvoir l'évoquer librement au sein du Bureau, souhaiterait qu'une solution soit trouvée afin de pouvoir cibler cette population d'entreprises patrimoniales. En effet, aux yeux de M. Charles El Nouty, il y a une différence fondamentale entre les entreprises à caractère patrimonial ou non.

Pour le Président, la demande de M. Charles El Nouty pose un problème de méthode. En effet, les formations et interformations sont le lieu de discussion sur le fond des questions aussi importantes pour le système statistique. Le Bureau peut ensuite, mais ensuite seulement, revenir sur des dossiers discutés en formation ou en interformation. Le Président préférerait donc que la formation se saisisse de la question soulevée par M. Charles El Nouty, quitte à ce qu'il porte cette demande au nom du Bureau.

M. Jean-Marc Béguin souhaiterait apporter deux précisions à ce débat. La question qui se pose est la suivante : où classer une filiale d'un grand groupe international qui compte 15 salariés en France ? Cette entreprise doit-elle être considérée comme une PME ou comme un groupe ? L'objet de Résane ne portait pas, au départ, sur la nature des PME.

M. Jean-Marc Béguin ajoute, ensuite, que l'objet de l'avis n°14 était l'organisation d'une réunion extraordinaire de l'interinformation statistiques d'entreprise. A cette occasion, le groupe de travail pourra présenter une recommandation répondant aux attentes de M. Charles El Nouty.

Le Président propose que soit précisé, dans le compte rendu de cette réunion, que le Bureau du Cnis exprime le souhait qu'à l'occasion de cette réunion, la question des petites et moyennes entreprises faisant partie d'un groupe soit examinée attentivement.

M. Yvonick Renard propose que le deuxième paragraphe de l'avis n°15 soit complété ainsi : « Le Conseil demande au Sessi de lui présenter au printemps prochain les réponses apportées aux besoins des organisations professionnelles et des entreprises [...] » quitte à supprimer la mention des entreprises au premier paragraphe. Selon lui, l'entreprise est, en effet, le lieu où s'expriment les véritables besoins.

Le Bureau accepte cette proposition de modification.

L'avis n°16 n'appelle aucun commentaire.

Pour M. Jean-Pierre Bompard, l'avis n°17 est totalement obscur pour un lecteur non averti. Il faut donc soit le compléter, soit préciser des sources d'informations.

M. Jean-Marc Béguin ne nie pas qu'un décryptage soit nécessaire. En effet, si au cours des réunions, il a présenté l'ensemble de la situation, règlement par règlement, l'avis et les débats se sont focalisés sur les deux éléments qui posent problème, Intrastat, d'une part, et Prodcum, d'autre part.

Le Président suggère donc de modifier l'avis en mettant deux points à la fin du premier paragraphe, après « 2008-2012 », et de le faire suivre de deux paragraphes, l'un sur Intrastat et l'autre sur Prodcum, en les définissant à chaque fois.

S'agissant de l'avis n°18, M. Yvonick Renard se demande si l'IRL fait bien partie du champ de compétences du Cnis. En effet, à ses yeux, il représente un outil politique plutôt qu'un outil statistique.

Le Président, qui porte un intérêt particulier à cette question, souligne le fait que cet outil est tout de même produit par l'Insee.

Sans répondre à la question soulevée par M. Yvonick Renard, M. Stéfan Lollivier fait un parallèle avec un autre indice. A la demande de M. Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, un indice des prix dans la grande distribution a été élaboré. Il a été présenté et discuté au Cnis, contrairement au chariot-type de M. Thierry Breton, qui n'est pas considéré comme un produit statistique. Selon M. Stéfan Lollivier, les outils produits par la statistique publique relèvent donc bien de la compétence du Cnis.

Pour le Président, il est de responsabilité du Cnis d'appeler l'attention sur la qualité méthodologique de ces outils. Il est nécessaire de rester attentif à l'évolution de l'IRL, indice particulièrement sensible. A l'instar de l'indice des prix à la consommation, il a, en effet, une incidence très forte. Le passage de l'indice du coût de la construction à l'IRL a limité la hausse des loyers. Le Cnis doit, selon le Président, rester en adéquation avec la sensibilité de la population. La rédaction de cet avis lui convient donc en l'état actuel.

M. Yvonick Renard rappelle que la pondération de l'IRL n'a pas été, pour sa part, soumise au Cnis.

M. Jean-Marc Béguin admet que les chiffres de pondération sont de nature politique.

Le Président estime toutefois que l'IRL n'est pas en dehors du champ de compétences du Cnis.

Les avis n°19, 20 et 21 n'appellent aucun commentaire.

S'agissant de l'avis n°22, M. El Nouty fait remarquer que le terme « géoréférencer » ne figure pas au dictionnaire.

Le Président en convient.

M. Benoît Robin souhaite que l'avis n°23 soit rédigé ainsi : « Le Conseil encourage les efforts réalisés par les ministères concernés en vue d'améliorer la mise à disposition et la diffusion des informations statistiques, notamment sur internet, nécessaires aux acteurs locaux. » Pour le Président, cette remarque est justifiée.

L'avis n°24 n'appelle aucun commentaire.

En ce qui concerne l'avis n°25, le Président se demande si le terme pluri-communal ne serait pas préférable à celui de « multi-communal ».

M. Bernard Morel comprend, pour sa part, le sens de l'avis.

Le Président laisse le soin à Mme Carla Saglietti de vérifier ce point.

Quant aux avis des formations, le Président propose que l'ensemble des commentaires de M. Benoît Robin ne soient pas retenus pour les raisons invoquées plus haut.

M. Yvonick Renard note, en page 15, un renvoi à propos des indices des directeurs d'achats. Or, pour lui, il ne semble pas opportun de laisser penser que le Cnis cautionne le NTC Research.

Le Président partage cette position.

Le Président relaie la demande de M. Benoît Robin concernant l'avis n°3 de la formation Commerce, services (page 10). Ce dernier souhaiterait qu'il soit complété ainsi : « [...] Il souhaite qu'une large information sur cette nouvelle nomenclature soit faite auprès des entreprises et des instances professionnelles et de salariés concernés. »

## **VII. Point sur la préparation de la Rencontre du Cnis sur la diffusion de l'information statistique (Pierre Audibert)**

M. Pierre Audibert indique que le projet est tout à fait conforme aux décisions du Bureau. Tous les contacts ont été pris. L'ouverture de la Rencontre sera assurée par M. Jean-Pierre Duport. La première demi-journée sera consacrée à la diffusion de l'information statistique sur internet et se décomposera en deux temps. D'abord, deux exposés seront proposés, l'un par M. Günter Schaefer, chef de l'Unité diffusion à Eurostat, l'autre par lui-même. Ensuite, une table ronde, « l'utilisateur face à internet », sera organisée. Elle sera présidée par M. Christian Averous, président de la formation environnement. Y participeront M. Guillaume Duval, rédacteur en chef d'*Alternatives économiques*, M. Michel Martinez, directeur des études économiques à Rexecode, et M. Cyril Hucone, directeur du développement et de la stratégie d'Experian, société d'intelligence économique. S'en suivra un débat. L'après-midi sera consacré à « quelle diffusion au-delà d'internet ? ». Trois exposés seront proposés dans ce cadre. Le premier, assuré par M. Günter Schaefer, portera sur la position d'Eurostat et les aspects internationaux en matière d'accès aux données. Ensuite, M. Jean-Patrick Bernard, chef du département Insee Info Service, présentera la politique de l'Insee en direction des chercheurs et les actions menées pour répondre aux demandes d'informations au-delà d'internet. Enfin, M. Bernard Morel, chef du département de l'action régionale de l'Insee, exposera la politique de l'Institut en matière d'accès aux données locales et les systèmes de partenariat. Une seconde table ronde, présidée par M. Jean-Paul Pollin, président de la formation monnaie, finance, balance des paiements, traitera de la façon de concilier l'accès à l'information et la protection de la confidentialité. Trois intervenants ont d'ores et déjà confirmé leur participation : M. Marcel Belliot, délégué général de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), M. Pierre Falga, journaliste à l'*Express*, et Mme Jeanne Bossi, chef de la division des affaires publiques et sociales à la Cnil. Des contacts ont également été noués avec la Commission nationale du débat public.

M. Le Gléau indique avoir sollicité M. Georges Mercadal. A ce jour, la CNDP n'a, toutefois, pas donné de réponse quant à son éventuelle participation à la Rencontre du Cnis.

Le Président suggère de solliciter l'autre vice-président de la CNDP, M. Philippe Marzolf, qui représente le mouvement associatif.

Pour M. Jean-Pierre Bompard, ne traiter que de l'utilisateur internet est réducteur. Il estime par ailleurs que la question des services statistiques ministériels, qui représentent un système plus fragile que l'Insee, devrait être abordée.

M. Yvonick Renard précise que Rexecode s'appelle désormais COE-Rexecode. Il s'étonne, par ailleurs, que M. Jean-Pierre Bompard, qui a présidé un certain nombre de travaux sur l'accessibilité de l'information, ne participe pas à l'une des tables rondes. Enfin, la dimension géographique devrait, selon lui, être également abordée.

Le Président relaie la position de M. Denis Durand : *« Comme je l'avais indiqué lors de la réunion précédente du Bureau, sans remettre en cause l'entrée dans l'ère internet comme point de départ et fil conducteur de la Rencontre, nous insistons sur la nécessité d'examiner sous un angle très large l'ensemble des questions posées par les nouveaux modes d'appropriation par les acteurs sociaux des données statistiques. Il nous semble, en particulier, que c'est sous cet angle que peuvent être traités les sujets très sensibles de l'indépendance du système statistique vis-à-vis du pouvoir politique ou de la conciliation entre le « temps statistique » et le « temps politique ». C'est aussi l'objet de la lettre adressée par l'intersyndicale du SSP au Bureau du Cnis, dont je tiens à signaler la pertinence. Nous soutenons toutes les propositions tendant à favoriser une très large expression des utilisateurs à l'occasion de cette rencontre, et en particulier la possibilité, évoquée par le Président au Bureau de juin dernier, de créer un forum en liaison avec les organisations représentées au Cnis. »*

Selon le Président, qui partage le sentiment de M. Jean-Pierre Bompard et M. Yvonick Renard, il manque un représentant des utilisateurs à la première table ronde. La dimension territoriale lui semble bien représentée en la personne de M. Marcel Belliot lors de la seconde table ronde.

## VIII. Points divers

M. Francis Paillard aborde la question d'un rapport annuel publié récemment par l'Insee, « France, portrait social ». Selon lui, il comporterait une erreur : ce rapport fait apparaître une baisse sensible du nombre d'artisans. La structure des entreprises retenues (individuelles) n'est pas, selon lui, pertinente et le nombre des artisans a, de fait, augmenté.

Le Président annonce que l'ordre du jour de l'Assemblée plénière comportera, outre une introduction du Président, une intervention du représentant du ministre de l'Economie et des Finances, un point sur les perspectives statistiques européennes, une présentation des travaux du groupe de travail de M. Jacques Freyssinet, une présentation des travaux de la Commission nationale d'évaluation par l'un des rapporteurs, la discussion et le vote de l'avis sur les programmes statistiques et, enfin, un point sur la Rencontre du Cnis.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre question n'est soulevée, le Président lève la séance.